

Besançon, le 22 novembre 2024

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
MONSIEUR LE PRESIDENT
28-30 RUE PASTEUR
CS 71199
21011 DIJON CEDEX

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 novembre 2024, vous avez bien voulu me transmettre le rapport d'observations provisoires notifiées dans le cadre de votre enquête thématique régionale relative à l'accueil du jeune enfant en Bourgogne-Franche-Comté.

Le rapport apporte une vision intéressante de cette offre de service.

Vous trouverez ci-dessous, quelques précisions dont vous jugerez de l'utilité et de la pertinence afin de compléter votre propos sur l'engagement et la qualité du service rendu par la Ville de Besançon.

- Page 34 (93) - Ainsi, les critères d'admission de la commune de Besançon se distinguent en accordant un poids particulier aux dossiers des familles monoparentales et aux enfants porteurs de handicap, mais également aux revenus des familles. De fait, le public accueilli dans les EAJE municipaux à Besançon est majoritairement en situation de fragilité économique, traduite par une tarification médiane très basse (0,84 €) et plus de la moitié du public avec un tarif inférieur ou égal à 1 € l'heure.
Ajout utile à une vision plus large : "L'accueil des familles médico-sociales est une priorité de la ville de Besançon, permettant aux enfants d'avoir accès à des structures collectives répondant à leurs besoins (accompagnement dans le développement psychomoteur, besoin de stimulation, besoin de sociabilisation...)"
- Page 34 (94) - Des dispositifs incitatifs sont déployés par les CAF pour encourager l'accueil d'enfants de parents engagés dans des démarches d'insertion professionnelle (dispositif AVIP) et l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
Ajout utile pour l'information du lecteur car la ville de Besançon répond déjà à cette préconisation de la CRC : "Les 14 structures bisontines sont labélisées AVIP par la CAF. Ainsi l'accès aux parents en recherche d'emploi est facilité. Ce travail est mené en partenariat avec France Travail."

- Page 32 (102) - Parmi l'échantillon, seule la communauté de communes du Grand Charolais a missionné son RPE sur la fonction renforcée de guichet unique.
Ajout utile pour l'information du lecteur car, précurseur en la matière, la ville de Besançon répond déjà à cette préconisation de la CRC : "Le RPE de Besançon est engagé depuis 2014 dans la mission renforcée du guichet unique."
- Page (41) 112 - Enfin, l'implication et l'association des parents dans les EAJE constituent le troisième axe de la charte. Les structures invitent systématiquement les parents à divers moments de convivialité.
Ajout utile pour l'information du lecteur car la ville de Besançon répond déjà à cette préconisation de la CRC : "La ville de Besançon organise des temps conviviaux et pédagogiques des familles. A travers ces ateliers, les équipes ont pour objectif de créer un lien de confiance avec les familles et d'aborder avec elles des sujets d'accompagnement à la parentalité."
- Page 43 (122) - A côté des contrôles réglementaires réalisés par la PMI, les collectivités doivent opérer un premier niveau de contrôle de leurs structures d'accueil, dans le cadre de visites régulières.
Ajout utile pour l'information du lecteur, car la ville de Besançon répond déjà à cette préconisation de la CRC : "La coordinatrice des crèches de Besançon a pour mission l'accompagnement des directeurs d'établissement et le contrôle des normes d'hygiène et sécurité de chaque crèche. Ainsi elle assure une visite bi-mensuelle dans chaque structure."

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

Besançon, le **16 DEC. 2024**

Christine Bouquin
Présidente du Département

Monsieur Emmanuel ROUX
Président de la Chambre Régionale des
Comptes de Bourgogne-Franche-Comté
28 – 30 rue Pasteur
CS 71199
21011 DIJON CEDEX

Monsieur le Président,

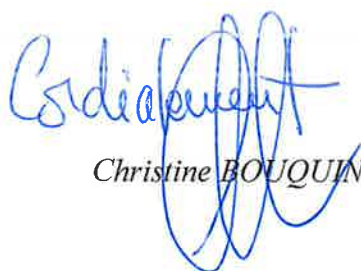
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre rapport thématique régional « Accueil du jeune enfant » en Bourgogne-Franche-Comté.

Je tiens à remercier l'ensemble des magistrats qui ont contribué à la réalisation de ce rapport pour leur travail approfondi et leur analyse éclairante de cette politique publique essentielle pour notre territoire. Cette vision transversale de la politique Petite Enfance au travers des différentes collectivités est précieuse et renforcera les échanges partenariaux, j'en suis certaine.

Après lecture attentive du rapport, je ne sollicite pas la publication d'une réponse. En effet, il n'y a pas nécessité d'observation particulière à cette synthèse régionale, qui n'ajoute pas d'élément au rapport spécifique à notre collectivité publié précédemment.

Je vous confirme par ailleurs qu'un bilan du suivi des recommandations que vous avez formulées à notre collectivité sera effectué en juin 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Christine BOUQUIN

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DES SOLIDARITÉS DE LA CULTURE ET DU SPORT

Nevers le **20 DEC 2024**

Affaire suivie par :
Florence BONNEAU
T. : 03.86.60.68.60
Réf. : 2024-12-000079



Monsieur Emmanuel ROUX
Président de la Chambre Régionale des
Comptes
Bourgogne-Franche-Comté
28-30 rue Pasteur
CS711199
21011 DIJON

Monsieur le Président,

J'accuse réception du projet de rapport public thématique intitulé « *La politique d'accueil du jeune enfant* », transmis par la Chambre régionale des comptes.

Je vous confirme que ce document a été examiné avec attention. Je tiens à vous informer que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Je tiens également à vous remercier pour avoir pris en compte l'intégralité des propositions émises lors des travaux menés en groupe de travail. Cela témoigne d'une collaboration fructueuse et constructive, dans l'intérêt de nos politiques publiques.

En vous renouvelant mes remerciements pour la qualité des échanges et du rapport, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A vous,
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre

GA 240 276